

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:8211-2019:TEXT:FR:HTML>

**France-Tarbes: Services de transport routier public
2019/S 005-008211**

Avis de concession

Services

Legal Basis:

Directive 2014/23/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées
Zone tertiaire Pyrène Aero-Pôle Téléport 1, CS 51331
Tarbes
65013
France

Point(s) de contact: M. le président

Téléphone: +33 562533497

Courriel: agglo@agglo-ttp.fr

Code NUTS: FRJ26

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.legrandtarbes.fr>

Adresse du profil d'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>

I.3) Communication

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: <https://www.marches-securises.fr>

I.6) Activité principale

Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section II: Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé:

Exploitation du réseau de transports de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Numéro de référence: 2019CRS001

II.1.2) Code CPV principal

60112000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte:

Le présent avis concerne l'attribution d'une concession de service public passée en application de l'ordonnance du 29.1.2016, du décret du 1.2.2016 et des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le contrat a pour objet de confier l'exploitation des services de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

L'activité confiée au concessionnaire comprend des services de transport urbains et non urbains, des services de transport scolaire et des services de transport à la demande, et éventuellement des services annexes.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA: 78 392 000.00 EUR

II.1.6) Information sur les lots**II.2) Description****II.2.1) Intitulé:****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

60112000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS: FRJ26

Lieu principal d'exécution:

Ressort territorial de l'entité adjudicatrice

II.2.4) Description des prestations:

Le concessionnaire aura pour mission d'exploiter le réseau de transport de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à compter du 1.1.2020 pour une durée de 8 ans.

Il aura pour principales missions: mettre en place une organisation interne adaptée à la consistance du service (fonctions supports, exploitation, maintenance, direction, etc.), supporter l'ensemble des charges directement liées à l'exécution du contrat dans le respect des normes comptables, fiscales et réglementaires en vigueur, assurer la gestion du personnel; percevoir les recettes du service; mettre en œuvre une politique de marketing et de communication pour développer la fréquentation, en lien avec l'agglomération; mettre en œuvre des modalités adaptées d'informations voyageurs et les améliorer au cours de l'exécution du contrat; assurer un niveau optimal de qualité de service pour les usagers tout au long du contrat et assurer le suivi de la qualité; mettre à disposition les biens nécessaires au service autres que ceux mis à disposition par la CATLP, assurer l'entretien et la maintenance des matériels, coordonner et contrôler les sous-traitants et plus généralement l'ensemble des intervenants associés à l'exploitation et à la gestion du réseau, apporter à l'agglomération son conseil et son expertise pour améliorer le réseau de transport au cours de l'exécution du contrat, produire pour le compte de l'agglomération l'ensemble des informations de suivi de l'activité permettant le contrôle de l'AOM via la production d'un rapport annuel et de toute information prévue au contrat (tableaux de bord de suivi, etc.). Le titulaire devra créer une société dédiée à l'exploitation du service.

Le contrat comprendra deux tranches optionnelles:

1) gestion du transport et de l'inscription des élèves de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées actuellement transportés sur des circuits pénétrants de la région Occitanie à partir de septembre 2021;

2) gestion et exploitation des circuits de transports scolaires actuellement délégués par la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées à la ville de Lourdes à compter de septembre 2021.

La consultation intégrera deux prestations supplémentaires éventuelles:

- 1) acquisition d'un autobus de motorisation électrique;
- 2) acquisition d'un autobus et deux vélos circulant à hydrogène.

II.2.5) **Critères d'attribution**

La concession est attribuée sur la base des des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 78 392 000.00 EUR

II.2.7) **Durée de la concession**

Durée en mois: 96

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) **Informations complémentaires**

Seront mis à la disposition du concessionnaire par la CATLP: un dépôt bus à Tarbes, des véhicules, un système billettique et du mobilier urbain

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions de participation**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis:

A) Lettre de candidature signée par une personne habilitée à engager le candidat (pouvoir et habilitation du mandataire en cas de groupement);

B) extrait KBIS;

C) copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire;

D) déclaration sur l'honneur attestant que:

— le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29.1.2016,

— les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29.1.2016, sont exacts,

— le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ou équivalent pour les candidats étrangers non établis en France;

E) un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il satisfait aux obligations prévues au 2^o de l'article 39 de l'ordonnance du 29.1.2016;

F) attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle.

III.1.2) **Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

A) chiffre d'affaires global et concernant des prestations similaires à celles objet de la délégation de service public au cours des 3 derniers exercices clos disponibles ou des seuls exercices clos si la date de création est inférieure à 3 ans;

B) bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices (comptes certifiés) ou des seuls exercices clos si la date de création est inférieure à 3 ans, et concernant des prestations similaires au domaine d'activité objet de la délégation de service public.

III.1.3) **Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis:

A) présentation générale du candidat: actionnariat, nature de l'activité, qualifications professionnelles moyens techniques et humains étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent;

B) références au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet de la délégation de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public et sa continuité;

C) copie des autorisations, attestations, certificats donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier (cf. Code des transports, décret n° 85-891 du 16.8.1985, règlement communautaire 1071/2009 — législation ou réglementation étrangère équivalente).

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

Justification de la capacité professionnelle (décret n° 85- 891 du 16.8.1985).

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession:

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

Section IV: Procédure

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date: 08/02/2019

Heure locale: 17:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:

Français

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable: oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

Lancement d'une nouvelle consultation début 2028

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires:

A) la procédure mise en œuvre est une procédure restreinte. Les candidats seront sélectionnés après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales. Les candidats retenus à l'issue de cette phase de candidature seront admis à présenter une offre;

B) les candidats transmettront un dossier rédigé en français et les documents en langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction;

C) modalités de remise des plis contenant les candidatures:

1) les candidats peuvent transmettre les éléments listés au présent avis soit par voie postale (pli recommandé) soit par remise contre récépissé avant la date et l'heure limite fixés dans le présent avis. Les candidats

transmettront un exemplaire papier et deux copies sur support électronique (clé USB, cd ou autre) sous double enveloppe dont une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes: «Candidatures CSP Transports — ne pas ouvrir» (enveloppe intérieure).

2) les candidats peuvent transmettre les éléments listés au présent avis par voie électronique, en toute confidentialité et de manière sécurisée sur le profil acheteur dont l'adresse figure au présent avis. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés, ils doivent être déposés avant la date et l'heure limite fixés dans le présent avis. En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure de limite des remises des plis. La lettre de candidature doit être signée au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit l'identification de la personne habilitée à engager la société. Le candidat devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de sa candidature par un antivirus tenu à jour. Les réponses / électroniques dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Parallèlement à l'envoi électronique, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou bien sur support papier dans les conditions mentionnées ci-dessus;

D) en cas de groupement, les éléments listés au présent avis devront être fournis par chacun des membres. La lettre de candidature indiquera le mandataire et les compétences de chaque membre étant précisé que l'appréciation de l'aptitude et des capacités est globale;

E) renseignements concernant le renvoi fait à la rubrique l.ii.2.1): La prestation est réservée à une profession déterminée. Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables: copie des autorisations, attestations, certificats donnant droit à l'exercice de la profession de transporteur public routier (cf. code des transports, décret n° 85-891 du 16.8.1985, règlement communautaire 1071/2009 — législation ou réglementation étrangère équivalente);

F) dans le cadre de la phase de sélection des offres, il sera organisé une négociation avec les candidats qui ont déposé une offre qui n'est pas inappropriée.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Pau
Villa Noulibos, 50 cours Lyautey
Pau Cedex
64010
France

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

— référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

— référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA,

— recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

— recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

04/01/2019